

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2019**

Date de convocation : 19/04/2019
Date d'affichage : 19/04/2019

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 10 + 1 pouvoir

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois avril, à 18 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ (pouvoir de Kévin LAMBERT), Audrey CRUCHET-GIRARD, Patrick TOURNAT, Gérard CHAUVEL, Alain PICHER, Pierre OZANGE, Olivier CHEVEE, David MAINFRAY, Yves BLIN et Michel GERVAIS

Absents : néant

Excusés : Mathieu ALBERT, Kévin LAMBERT (pouvoir à Didier TORCHÉ), Jean-Claude GOUHIER, Pauline LUBINEAU, Gilles LEBRAY

Secrétaire : Olivier CHEVEE

Délibération n°37 : CONTRAT GAZ – RENOUELEMENT OU CHANGEMENT DE FOURNISSEUR

Monsieur le Maire informe ses collègues que le contrat gaz avec Antargaz arrive à échéance le 26 avril prochain.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a rencontré la semaine passée un commercial de VITOGAZ.

Monsieur le Maire présente de fait, les propositions des deux fournisseurs :

	ANTARGAZ	VITOGAZ
Durée du contrat	5 ans	5 ans
Conso annuelle prévue	5 Tonnes/an	5 Tonnes/an
Prix à la tonne	890 € HT / 1068 € TTC pour 2 ans puis 1300 € HT / 1639.56 € TTC (variable en fonction du prix du gaz) pendant 3 ans	831.30 € HT / 997.56 € TTC
TICPE	66.30 € HT / 79.56 € TTC	incluse
Remise commerciale	400 € HT / 480 € TTC à compter de la 3 ^{ème} année	Néant car adhésion à l'AMRF
Consigne	Néant (déjà versée en 2000)	380 €
Maintenance citerne	150 € HT/an / 180 € TTC/an	50 € HT/an / 60 € TTC/an
Frais de reprise du réservoir	500 € HT / 600 € TTC	1226.93 € HT / 1472.32 € TTC

Au vu de l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **Décide** de retenir la proposition de VITOGAZ.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette proposition.
- **Autorise** Monsieur le Maire à adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France 72 (pendant la durée du contrat, l'augmentation du prix devra obligatoirement être validée par le président de l'AMRF)
- **Autorise** Monsieur le Maire à résilier le contrat avec ANTARGAZ et à faire évacuer la cuve (sans frais pour la commune au vu du contrat initial).
- **Autorise** Monsieur le Maire à régler les factures en décaissant.

11 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération n°38 : APPEL A LA SOLIDARITE POUR LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que l'Association des Maires de France fait appel à toutes les communes pour la restauration de Notre-Dame de Paris suite à un incendie qui a eu lieu le lundi 15 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **Décide** de ne pas verser d'aide pour la restauration de Notre-Dame de Paris

0 voix POUR
8 voix CONTRE
3 ABSTENTIONS

Délibération n°39 : SYNDICAT D'EAU POTABLE DE LA REGION DE L'EST SARTHOIS - DELEGUES

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que Monsieur le Président du Syndicat d'Eau de la Région de l'Est Sarthois sollicite les communes membres pour le maintien du nombre de délégués des communes de Cherré et de Cherreau considérant leur fusion au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire rappelle que Cherreau avait 2 délégués titulaires et 2 suppléants et Cherré avait 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **Accepte** que Cherreau conserve ses 2 délégués titulaires et 2 délégués et que Cherré conserve son délégué titulaire et son délégué suppléant
- **Autorise** Monsieur le Maire à transmettre cette décision.

11 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

- *Préparation de la participation au comice agricole* : réunion le jeudi 25 avril 2019 à 18h30
- *Réunion de contournement de la Ferté-Bernard* : réunion à l'Abbaye de l'Epau le mercredi 24 avril 2019

Fin de séance : 19h50